

ALSH « ESPACE JEUNES / CLUB ADOS »

REGLEMENT INTERIEUR

L'Accueil de loisirs « Espace Jeunes/Club Ados » est géré par la municipalité.

L'ALSH est situé dans un local mis à disposition par la commune : anciennes écoles 34790 Grabels.

La capacité d'accueil est de 24 places.

L'ALSH « Espace Jeunes » est ouvert à tous les jeunes grabellois de 11 à 17 ans révolus.

Horaires :

Hors vacances scolaires :

Lundi de 17h30 à 19h30

Mardi de 17h30 à 19h30

Mercredi de 14h00 à 18h30

Jeudi 17h30 à 19h30

Vendredi de 16h00 à 20h

Samedi de 14h00 à 18h00

Vacances scolaires :

Du Lundi au Vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Equipe d'animation

L'équipe d'animation est composée d'une coordinatrice titulaire du BEATEP, d'un directeur titulaire d'un BPJEPS et d'une animatrice (directrice adjointe), titulaire d'un BAFD.

Inscription

Lors de l'inscription une fiche de renseignements doit être dûment remplie, signée par les parents et rapportée au centre. Les fiches d'inscriptions sont à retirer au club « Espace Jeunes » au bureau du Service Jeunesse ou à télécharger sur le site de la ville.

Toutes modifications concernant les informations données lors de l'inscription doivent être signalées.

Participations financières

Pour être inscrit et « fréquenter » l' ALSH « Espace Jeunes » une adhésion est obligatoire. Cette adhésion est valable un an. Une participation financière est également demandée sur certaines activités.

La participation financière est en fonction du **quotient familial** et d'une grille tarifaire définie et votée par le conseil municipal.

Une autorisation parentale est obligatoire pour chaque sortie. Cette autorisation indique le lieu de la sortie, les horaires, le moyen de transport et le coût. Un jeune ne sera pas admis en sortie s'il ne fournit pas l'autorisation.

Objets personnels/Comportement

- Une tenue correcte est exigée pour les jeunes et les animateurs dans l'enceinte du centre et en sortie.
- Tout matériel représentant un danger quelconque est interdit.
- L'apport d'objet de valeur est vivement déconseillé. En aucun cas l'équipe d'animation ne peut être tenue responsable s'il y a perte, vol ou détérioration.
- Les jeunes doivent respecter le matériel mis à leur disposition. Les parents sont financièrement responsables de toute détérioration volontaire.
- Toute attitude non correcte et/ou le non respect des règles de vie de l'Espace Jeunes pourraient entraîner l'exclusion du jeune.
- Les adhérents pourront proposer des idées d'activités et seront accompagnés dans l'élaboration de leurs projets.

Responsabilité du centre

L' ALSH « Espace Jeunes/ Club Ados » propose un accueil caractérisé :

- accueil de « type informel »
- Activités régulières et organisées.

Le centre n'est ouvert qu'en présence d'animateur.

La responsabilité du centre sera engagée :

- A l'intérieur de l'espace
- Lors des sorties / et activités
- Sur toute la durée des séjours

Le centre ne peut être en aucun cas responsable lors des déplacements non accompagnés des jeunes dans le village.

Fait à Grabels le

Date et signature des parents

Signature des enfants / Mention lu et approuvé